Vol. 19 | N° 21 | Le mercredi 8 mai 2019

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (SEPÎ)

☎ 514-645-4536 | Téléc. 514-645-6951 | ⁴ www.sepi.qc.ca | **f** www.facebook.com/sepi.syndicat



ÉDITO | CPD EXTRAORDINAIRE DU 2 MAI 2019

Commençons par le début! Le projet de cahier de demandes en vue de renouveler l'Entente nationale...

Les délégué(e)s ont accompli un travail remarquable (4 heures de travail intense) en venant à bout d'un cahier qui comprenait presque 400 objets à considérer en vue de préparer le cahier de demandes. Le résultat de ce travail a été soumis à l'assemblée générale le 6 mai 2019 qui devait trancher quant à la version finale qui sera soumise au Conseil fédératif de négociation (CFN) de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Lors de cette rencontre, les neuf syndicats affiliés de la FAE devront ensemble en arriver à la version finale de ce que sera notre cahier de demandes en vue de la prochaine négociation nationale.

Maintenant, passons à la cerise sur le sundae... l'entente de principe intervenue entre la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ) et le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ).

L'entente de principe a été présentée aux personnes déléguées qui ont décidé unanimement de la recommander à l'assemblée générale qui aura lieu le 15 mai 2019. Je ne m'éterniserai pas sur ce sujet, car vous aurez tout le loisir d'en découvrir le contenu et de la juger à son mérite. Je vous invite par contre à vous présenter en grand nombre pour vous prononcer sur cette entente que vous pourrez accepter ou rejeter. La parole est à vous! Au plaisir de vous voir en grand nombre!

■ Serafino Fabrizi | serafinofabrizi@sepi.qc.ca

EDA/FP

MISE À JOUR DE LA LISTE PRIORITAIRE ET DE LA LISTE DE RAPPEL

Pour les secteurs de l'éducation des adultes (EDA) et de la formation professionnelle (FP)

Si vous enseignez dans l'un de ces deux secteurs, vous devez fournir avant le 15 mai toute nouvelle information qui pourrait vous permettre d'accéder à l'une de ces listes ou d'y être maintenu. Ainsi, il est opportun d'aviser la CSPÎ quant aux éléments suivants: détenir une qualification légale ou son renouvellement [enseignant(e)s de l'EDA et de la FP], reconnaissance de nouveaux modules et que ceci vous confère la capacité d'enseigner au moins 50% des modules de votre spécialité ou sousspécialité [FP]. Finalement, pour toute information ou document que vous fournissez au service des ressources humaines, nous vous recommandons de conserver une preuve d'envoi.

Par ailleurs, une fois la mise à jour de ces listes effectuée par la CSPÎ (avant le 30 mai 2019), celles-ci seront par la suite affichées dans les centres et seront alors également disponibles sur le site Web du SEPÎ. Il sera alors de votre responsabilité individuelle de vérifier les informations qui vous concernent. Les listes vérifiées et corrigées prennent effet à compter du 1er juillet 2019. Vos demandes de corrections au service des ressources humaines de la CSPÎ doivent donc être transmises avant cette date. Nous vous rappelons qu'il est recommandé de conserver une preuve d'envoi. Nous vous demandons également de nous transmettre copie de vos demandes de corrections par télécopieur au 514-645-3635.

Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca

AGENDA



>> Le mercredi 15 mai 2019 à 16 h 30: assemblée générale (AG) au Club de golf Métropolitain Anjou

PERSONNES DÉLÉGUÉES

>> Le mercredi 15 mai 2019 de 10h00 à 16h15: conseil des personnes déléguées (CPD) au Club de golf Métropolitain Anjou

CONSEIL DES COMMISSAIRES

>> Le mercredi 22 mai 2019: conseil des commissaires de la CSPÎ

CONSEIL FÉDÉRATIF

>> Les 8, 9 et 10 mai 2019: conseil fédératif (CF) de la FAE



EHDAA COMITÉ ÉCOLE EHDAA – FGJ

En mai et juin, les membres du comité-école EHDAA devraient s'assurer que l'estimation de la clientèle scolaire et les besoins d'effectifs correspondent à ce qui a été précédemment estimé en avril. Ainsi, il sera possible de comparer et, au besoin, de prévoir les ajustements nécessaires.

Nous vous rappelons que les recommandations du comité-école EHDAA doivent toujours se faire en privilégiant la recherche de consensus. Toutefois, lorsque la direction d'établissement choisit de ne pas retenir les recommandations du comité, elle doit vous faire connaître les motifs de son refus par écrit.





INFO |

RÉSEAU DES FEMMES ET DÉCONSTRUCTION DE CERTAINS MYTHES

Le 25 avril dernier se tenait le 10° Réseau des femmes de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Pour l'évènement, les organisatrices n'ont eu peur de rien et ont choisi d'aborder de front 3 des sujets les plus polarisants du milieu féministe: la laïcité, le travail du sexe et la transphobie. Animé par Dorothy Alexandre, les 3 panélistes Alexa Conradi, Mélissa Mollen-Dupuis et Florence Ashley ont expliqué leur point de vue devant une foule de femmes qui avait soif d'en connaître davantage. Une superbe journée de l'avis de toutes les participantes rencontrées!

Mais, en ce 10° Réseau, est-il toujours pertinent d'avoir un comité de la condition des femmes au SEPÎ et à la FAE?

Le slogan du 8 mars de l'an dernier «Féministe tant qu'il le faudra!» peut facilement être transposé aux comités destinés à la condition des femmes. Les preuves mentionnant que l'égalité, même au Québec, est loin d'être atteinte ne manquent pas. À ce sujet, les comités destinés à l'atteinte de cette égalité permettent de continuer la lutte. Car si des progrès impossibles à nier ont été gagnés au Québec, le mythe de l'égalité atteinte est probablement celui qui menace le plus fortement les ayancés et fait même craindre des reculs.

Mais, pourquoi effectuer un évènement non mixte?

Il est largement démontré que certaines femmes ne parviennent pas ou parviennent moins à prendre la parole en milieu mixte. Tant que cette tendance constituera une réalité, il demeurera important d'offrir occasionnellement aux femmes des espaces où elles pourront plus facilement prendre la parole. À titre d'alliés, les hommes peuvent soutenir les luttes des femmes, mais pour ce faire ils n'ont pas besoin d'être en tout temps présents. La tenue d'évènement non mixte n'empêche évidemment pas l'organisation d'actions conjointes. Notons au passage que si les évènements non mixtes suscitent parfois l'indignation, les évènements mixtes n'attirent généralement pas un grand nombre de collègues masculins.

Malgré toute la bonne volonté du monde, les personnes alliées doivent accepter de marcher derrière les premières concernées et prendre les précautions nécessaires à ne pas enterrer leurs voix, aussi importantes et bienvenues soient-elles.

■ Chantal Poulin | chantalpoulin@sepi.qc.ca

ACTIVITÉ SOCIALE DE FIN D'ANNÉE

La fin de l'année approche à grand pas. Le SEPÎ vous convie de nouveau au Boston Pizza d'Anjou pour une activité sociale où vous pourrez rencontrer vos collègues et représentants syndicaux dans une ambiance décontractée!

de 16 h à 18 h

(7300, boul. des Roseraies, Anjou (QC) HIM 2TS)



Cette activité est organisée par le groupe de travail diversité sexuelle et de genre.

Il y aura un tirage de prix de présence et deux consommations vous seront gracieusement offertes.

INFO |

SURVEILLANCE D'EXAMENS AU SECONDAIRE - RÉMUNÉRATION

La marche à suivre par les directions quand vient le moment d'assigner des enseignant(e)s à la surveillance d'examens et de les rémunérer est convenue par une entente entre le SEPÎ et la CSPÎ. Cette entente s'applique lors de journées d'examens alors que l'horaire de l'ensemble des élèves de l'établissement n'est pas totalement suspendu (par exemple, une demi-journée d'examen pour un cycle).

Dans ce cas, la direction doit **obligatoirement** assigner les enseignant(e)s de la façon suivante:

- la direction met PRIORITAIREMENT à l'horaire de la surveillance, selon leur horaire d'enseignement respectif, des enseignant(e)s dont les cours sont annulés en raison du fait que les élèves sont en situation d'examen;
- à défaut de pouvoir combler tous les besoins en surveillance, la direction peut assigner en temps supplémentaire un(e) enseignant(e) qui est à l'horaire pour seulement une partie des périodes visées par le besoin de surveillance;
- 3. aux fins de **paiement des minutes excédentaires** au temps initialement prévu à l'horaire d'enseignement

dans les cas visés aux paragraphes 1 et 2, la direction applique les dispositions de l'Entente nationale et versera à l'enseignant(e) en question un montant équivalent à 1/1000° de son traitement annuel (enseignant(e)s permanent(e)s, en voie de permanence ou contractuels).

Exemple: Il y a, dans l'établissement X, un avant-midi d'examen, lequel est d'une durée de 3 heures. Les 2 périodes du matin sont normalement d'une durée de 2h30. Si vous êtes à l'horaire pour les 2 périodes et qu'on vous affecte à la surveillance entière de l'examen, on devra vous payer les 30 minutes excédentaires au 1/1000° de votre traitement annuel.

La même logique s'applique si vous n'avez qu'une période ou si, exceptionnellement, vous n'avez pas de période du tout. Si une telle situation se produit et que vous n'êtes pas rémunéré(e) pour le dépassement, ne tardez pas à signaler le tout, par courriel, à votre direction tout en nous en transmettant une copie à sophiefabris@sepi.qc.ca.

■ Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca

RENCONTRES D'INFORMATION SUR LES ÉCOLES À VOCATION PARTICULIÈRE:	
28 mai 2019 à 16 h 15	École Albatros (école alternative) [pour tous les champs] Entrée principale de l'école (6440, boul. Des Galeries d'Anjou)
29 mai 2019 à 16 h 15	Écoles Jules-Verne et Félix-Leclerc (écoles à aire ouverte) [pour les champs 01 à 04] À l'école Jules-Verne, salle de conférence (bloc b) Entrée par l'administration (11811, PMFavier)
30 mai 2019 à 16 h 15	École Wilfrid-Pelletier (éduc. internationale) et école Pierre-de-Coubertin (éducation physique) [pour les champs 02 à 07] À l'école Wilfrid-Pelletier, gymnase (8301, boul. Wilfrid-Pelletier)

INFO

SURVEILLANCE COLLECTIVE ET MÉTÉO!

Dans la tâche des enseignant(e)s au primaire, il appert que dans certaines écoles, des minutes sont allouées dans la tâche pour couvrir ce qu'on appelle communément «les intempéries», vous savez ces moments où *Dame Nature* s'excite et pousse les établissements scolaires à garder les élèves à l'intérieur des murs de l'école. Pendant l'année scolaire, il est sage de garder un œil averti quant à ces minutes de surveillance qui peuvent s'ajouter au gré des intempéries.

Un œil averti vous permettra, individuellement, de constater si les minutes allouées sont suffisantes pour couvrir ces surveillances à l'intérieur. À cette période de l'année scolaire, il est encore temps pour vous de réaliser cette vérification qui peut avoir deux utilités: la 1^{re} étant de respecter la tâche assignée par votre direction (et s'il y a lieu, constater un dépassement de votre tâche éducative) et la 2^e étant de mieux estimer la durée pour l'année scolaire suivante, si telle est la formule dans votre école.

Le dépassement de la tâche éducative assignée doit être compensé au 1/1000° du traitement annuel (clause 8-6.02 C), E.N.). Si vous constatez un dépassement de la tâche éducative en lien avec les intempéries (à l'instar de tout dépassement de la tâche éducative), il faut en aviser votre direction. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question!

Nancy Hénault | nancyhenault@sepi.qc.ca

EDA/FP | DISPONIBILITÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Les enseignant(e)s de la liste prioritaire et de la liste de rappel doivent informer la CSPÎ de leur disponibilité pour l'année scolaire 2019-2020 de jour, de soir ou les deux. Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire de disponibilité qui vous a été transmis par la CSPÎ et le lui retourner au plus tard le 15 mai 2019 à l'attention de madame Chantal Boyle, technicienne de la section du personnel enseignant de la CSPÎ. À défaut de remplir cette obligation dans les délais, vous serez considéré(e) non-disponible pour 2019-2020.

Par ailleurs, veuillez noter que la commission scolaire retire de la liste prioritaire le nom des personnes qui détiennent un emploi régulier à temps plein (permanence) soit à la commission, soit auprès d'une autre commission scolaire. Aux fins de vérifica-

tion du statut d'employé(e) de l'enseignant(e), une question est posée à cet effet dans le formulaire.

Finalement, veuillez porter une attention particulière aux conséquences possibles de refuser une tâche, malgré que vous vous soyez déclaré(e) disponible. Ces modalités sont indiquées à même le formulaire. Pour toute information relative à cette opération ainsi qu'aux modalités inhérentes au formulaire, veuillez contacter Sophie Fabris ou Catherine Faucher, conseillères au SEPÎ.

Veuillez vous assurer de conserver une preuve de transmission dudit formulaire.

Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca

INFO

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE



L'homophobie et la transphobie sont des phénomènes insidieux qui ont su se frayer des chemins subtils, discrets et habituellement invisibles. Il n'y a personne à l'abri de manifestions hostiles envers l'homosexualité et la transidentité. Une Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie cherche à rejoindre toutes les clientèles indépendamment de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

En organisant des activités pour le 17 mai (et le reste de l'année), vous démontrez à vos étudiants LGBTQ+ qu'ils ont leur place dans votre classe et à leurs camarades non-LGBTQ+ que l'homophobie et la transphobie ne seront pas tolérées dans votre établissement. Par ailleurs, en créant un climat plus inclusif tout au long de l'année vous permettrez à tous vos élèves de se sentir acceptés et respectés et ainsi, d'améliorer leurs résultats scolaires.

Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca Source: Fondation émergence

VIVE LE ROBINET!

Nous encourageons toutes les brigades vertes et comités héros de tout acabit à embarquer dans la campagne Vive le robinet visant à faire cesser l'achat d'eau embouteillée. Pour sensibiliser vos élèves de tous les niveaux, un diaporama et plusieurs ressources sont disponibles sur le site www.in-terre-actif.com. Vous pouvez également commander des affiches pour vos écoles en me le mentionnant par courriel. Ensemble, sensibilisons nos écoles au fléau du plastique.



■ Chantal Poulin | chantalpoulin@sepi.qc.ca



Le TOPO est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ). Tiré à 2600 exemplaires, le TOPO est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ).

La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.





Commentaires et/ou suggestions

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)

745, 15° Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9

Tél.: 514-645-4536 | Téléc.: 514-645-6951 | Par courriel: topo@sepi.qc.ca



